REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Ecole Doctorale Sciences et Techniques de l'Agronomie et de l'Environnement
Dépôt des dossiers d'Habilitation universitaire

Sur la base du procès-verbal de la réunion du Conseil des Universités du 1er avril 2026, au cours de laquelle Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, ainsi que l'ensemble des membres présents, ont approuvé les nouveaux critères de dépôt des dossiers d'habilitation universitaire et ont décidé d'appliquer ces nouveaux critères à compter du 1er septembre 2026.

Ainsi, les nouveaux critères de l'habilitation universitaire en Sciences et techniques de l'agronomie et de l'environnement ainsi que les éléments constitutifs du dossier sont les suivants :

Eléments constitutifs du dossier

- Formulaire/fiche de dépôt à remplir ;
- Copie CIN ;
- Photos ;
- Copie des diplômes ;
- Copie de la thèse de doctorat ;
- Arrêté de nomination et éventuellement l'arrêté de titularisation ;
- Fiche de service ;
- CV détaillé ;
- Rapport de synthèse détaillé des activités de recherche ;
- Liste des publications parues après le diplôme de doctorat ;
- Recueil des publications ;
- Justificatifs d'encadrement des activités de recherche (mastère de recherche, PFE recherche, participation à l'encadrement de thèses, etc.) ;
- Rapport de synthèse détaillé des activités d'enseignement et d'encadrement.
- Liste des activités pédagogiques (enseignements et encadrements) ;
- Recueil des productions pédagogiques (documents, supports, encadrements, etc.) portant le cachet du département ou de la bibliothèque de l'établissement ainsi que les justificatifs des activités pédagogiques réalisées.
- Justificatifs de participation à l'organisation de manifestations scientifiques, projets nationaux et internationaux, brevets, formations de formateurs, certificats, participation à la vie de l'établissement, ouverture sur l'environnement, etc. ;
- Copie électronique du dossier.

Institut National Agronomique de Tunisie
43, Avenue Charles Nicolles 1082 Cité Mahrajène Tunis Tél : 71287110-289431 Fax : 71 799391
www.inat.tn

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Critères de recevabilité des dossiers de l'Habilitation Universitaire

Publications de travaux de recherche (articles et communications)

Maîtres assistants dans les établissements de l'enseignement supérieur

- Deux (02) articles de recherche publiés dans des journaux à facteur d'impact (Q1 et/ou Q2) selon le 'Journal Citation Reports' (JCR), non utilisés dans le concours de recrutement au poste de MA.
- Le candidat doit être le 1er auteur* (le co-premier auteur n'est considéré qu'une seule fois).
- Les articles doivent être dans la discipline dans laquelle le candidat est recruté au grade de MA et dans la spécialité demandée par le candidat.
- Les articles ne doivent pas provenir de la thèse de Doctorat.
- Les articles bibliographiques (Review) ne sont pas acceptés.

Maîtres assistants dans les établissements de recherche

- Trois (03) articles de recherche publiés dans des journaux à facteur d'impact (Q1 et/ou Q2) selon le 'Journal Citation Reports' (JCR), non utilisés dans le concours de recrutement au poste de MA.
- Le candidat doit être le 1er auteur* (le co-premier auteur n'est considéré qu'une seule fois).
- Les articles doivent être dans la discipline dans laquelle le candidat est recruté au grade de MA et dans la spécialité demandée par le candidat.
- Les articles ne doivent pas provenir de la thèse de Doctorat.
- Les articles bibliographiques (Review) ne sont pas acceptés.

*Est considéré 1er auteur : si le candidat est 1er auteur, ou l'auteur correspondant, ou l'encadrant du premier auteur (cas de master) ou le co-encadrant du premier auteur (cas de thèse) avec justificatifs.

Institut National Agronomique de Tunisie
43, Avenue Charles Nicolles 1082 Cité Mahrajène Tunis Tél : 71287110-289431 Fax : 71 799391
www.inat.tn

Encadrement de travaux de recherche

- Encadrement d'au moins un (01) master de recherche ou la participation à l'encadrement d'une thèse, après la nomination au grade de MA. L'ensemble des encadrements réalisés doit être valorisé par au moins une publication dans un journal indexé ou impacté.
- L'encadrement doit être dans la discipline dans laquelle le candidat est recruté au grade de MA, dans la spécialité demandée par le candidat et en rapport avec ses activités de recherche.
- Appartenance à une structure de recherche.

Activités pédagogiques

Rapport d'activités pédagogiques (enseignants).

Ouverture sur l'environnement et implication dans la vie de l'établissement

Rapport de synthèse des activités de rayonnement.

Autres critères

- Le test de plagiat ne doit pas dépasser un taux de 15% pour les rapports de synthèse.

17 AOUT 2026

Le Directeur Général de l'Institut National Agronomique de Tunisie

Signé: Ghazi KRIDA